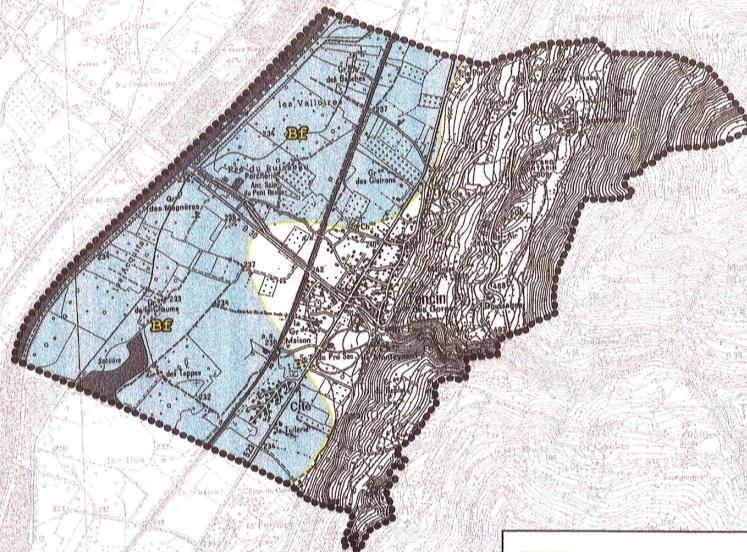


Zonage réglementaire du risque suffosion (phénomène généralisé)



Echelle : 1/25000



Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont

**Commune de TENCIN**  
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)**

**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE**  
 (sur fond topographique)

**Légende :**

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R	<b>Zones d'interdictions</b>
B	<b>Zones de projet possible sous maîtrise collective</b>
B	<b>Zones de contraintes faibles</b>
	<b>Zones sans contrainte spécifique</b>
	I', i' : inondation en pied de versant
	T, t, t1 : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
	t2, t3 : ravinements et ruissellements sur versant
	V, v : glissements de terrain
	G, g1, g2 : chutes de pierres
	F, P : suffosion
	f : suffosion

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- \* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- \*\* le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite communale  
 - - - - - Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5 000

SCAN EDR © IGN 01